

7. Classifications utilisées:

Aussi bien les personnes pourvues d'un emploi que les chômeurs ayant précédemment travaillé sont classifiés par branche d'activité économique, par profession et d'après la situation dans la profession.

a) Branche d'activité économique (industrie): Basée sur les questions: «Dans quelle entreprise/société travaillez-vous? (nom et adresse)» et «De quel type d'entreprise s'agit-il?». Pour coder la branche d'activité économique, on a utilisé la classification nationale, basée sur la CITI-Rév.3, avec 17 catégories.

b) Profession: Basée sur la question: «Quelle est votre profession? (titre de la profession et description précise de l'activité)». Pour coder la profession, on a utilisé la classification nationale, basée sur la CIP-88, avec 10 grands groupes.

c) Situation dans la profession: Basée sur la question: «Quel est votre statut par rapport à votre activité économique?». Neuf groupes ont été utilisés pour coder cette variable: employeur; travailleur pour son propre compte propriétaire d'une petite entreprise (moins de 3 salariés); salarié avec emploi permanent; salarié avec emploi temporaire; travailleur occasionnel ou travailleur occupant un poste occasionnel; travailleur familial non rémunéré; travailleur au bénéfice d'un contrat de travail de moins de six mois; travailleur au bénéfice d'un contrat de travail de 6 mois ou plus; autres et inconnus.

8. Principales différences par rapport au recensement précédent:

En 1981, la limite d'âge était de 14 ans et plus. Par ailleurs, la définition de ce qu'était une personne pourvue d'un emploi incluait les travailleurs occasionnels et la période de référence était les deux derniers mois précédant le recensement. Étaient considérées comme «chômeurs» les personnes qui étaient «à la recherche d'un emploi».

9. Publication des résultats du recensement:

Les chiffres définitifs du recensement sont parus en janvier 1993 dans une publication intitulée «Troisième recensement de la population et des logements, Antilles néerlandaises, 1992» (trois volumes).

L'organisme responsable de cette publication est le Bureau central des statistiques, Fort Amsterdam, Curaçao.

Il est possible d'obtenir, sur demande, des tableaux non publiés, et, ultérieurement, des disquettes (projet).

ARABIE SAOUDITE

1. Nom et adresse de l'organisme responsable du recensement:

Central Department of Statistics, P.O. Box 3735, Riyadh 11118.

2. Recensements de population effectués depuis 1945 (années):

1974 et 1992. La présente description se réfère au recensement de population de 1992 (qui a eu lieu le 27 septembre).

3. Champ du recensement:

a) Territoire couvert: Ensemble du pays.

b) Personnes couvertes: Ensemble de la population.

4. Période de référence:

La semaine précédant le jour du recensement.

5. Principaux sujets:

- | | |
|-----------------------------------------------|-----|
| a) Population totale, selon le sexe et l'âge: | oui |
| Population active par: | |
| b) Sexe et âge: | oui |
| c) Branche d'activité économique (industrie): | oui |
| d) Profession: | oui |
| e) Situation dans la profession: | oui |
| f) Niveau d'instruction le plus élevé: | oui |
| g) Durée du travail: | non |
| h) Autres caractéristiques: | non |
- Réf. a): L'âge est défini en termes d'années révolues à la date du dernier anniversaire.

6. Concepts et définitions:

a) Population active: Elle comprend toutes les personnes âgées de 12 ans et plus qui, pendant la période de référence étaient soit pourvues d'un emploi, soit au chômage, conformément aux définitions données ci-dessous.

La définition exclut les étudiants travaillant à temps partiel et ceux en quête d'un emploi mais elle inclut les forces armées.

b) Emploi: Sont considérées comme «pouvues d'un emploi» toutes les personnes qui, pendant la période de référence, ont travaillé 15 heures ou plus dans un ou plusieurs emplois ou qui étaient absentes de leur(s) emploi(s) à cause d'une maladie, de vacances, etc.

Il est indiqué que sont inclus dans cette définition:

- i) les personnes travaillant sans rémunération dans une entreprise ou une affaire familiale;
- ii) les personnes engagées dans la production de produits de base destinés à l'autoconsommation;
- iii) les personnes pourvues d'un emploi, temporairement absentes de leur travail;
- iv) les travailleurs saisonniers ou occasionnels;
- v) les conscrits (service militaire ou civil);
- vi) les apprentis et les stagiaires.

Seules les personnes travaillant sans rémunération dans une entreprise ou une affaire familiale peuvent être identifiées séparément.

c) Chômage: Sont considérées comme «chômeurs» toutes les personnes qui, pendant la période de référence, étaient sans emploi, désireuses et capables de travailler et à la recherche d'un emploi. Les chômeurs ont été enregistrés comme «chômeurs ayant déjà travaillé» ou «chômeurs n'ayant jamais travaillé».

7. Classifications utilisées:

Seules les personnes pourvues d'un emploi ont été classifiées par branche d'activité économique et d'après la situation dans la profession. Aussi bien les personnes pourvues d'un emploi que les chômeurs ayant précédemment travaillé sont classifiés par profession.

a) Branche d'activité économique (industrie): Pour déterminer la branche d'activité économique, on a demandé aux personnes pourvues d'un emploi de préciser la principale activité économique de leur employeur. Pour coder la branche d'activité, on a utilisé la CITI-rév.3 au niveau des divisions (2 chiffres).

b) Profession: Pour déterminer la profession, on a demandé aux personnes pourvues d'un emploi et aux chômeurs ayant précédemment travaillé d'indiquer leur profession principale (type de travail effectué actuellement ou précédemment par la personne). Pour coder la profession, on a utilisé la CIP-68 au niveau des groupes de base (3 chiffres).

c) Situation dans la profession: Pour déterminer la situation dans la profession, on a demandé aux personnes pourvues d'un emploi de préciser leur situation professionnelle. Pour coder cette variable, on a utilisé quatre groupes, à savoir: employeur, travailleur indépendant, employé et travailleur non rémunéré.

8. Principales différences par rapport au recensement précédent:

Pas de différence majeure.

9. Publication des résultats du recensement:

Un rapport intitulé «Preliminary Results of the General Population and Housing Census, 413 A.H.» a été publié en mars 1995. Des rapports additionnels devraient être publiés mais aucune date n'a encore été fixée.

L'organisme responsable de la publication est le Département central des statistiques, P.O. Box 3735, Riyadh 11118.

Les données du recensement ne sont pas disponibles sous d'autres formes.

ARGENTINE

1. Nom et adresse de l'organisme responsable du recensement:

Instituto Nacional de Estadística y Censos (INDEC), Diagonal Presidente Julio A. Roca 609, Código Postal 1067, Buenos Aires, Capital Federal.

2. Recensements de population effectués depuis 1945 (années):

1947, 1960, 1970, 1980 et 1991. La présente description se réfère au recensement de population de 1991 (qui a eu lieu le 15 mai).

3. Champ du recensement:

a) **Territoire couvert:** Ensemble du pays, à l'exception des Iles Malouines et des Iles de l'Atlantique Sud.

b) **Personnes couvertes:** Le recensement avait pour but de couvrir tous les groupes de population se trouvant sur le territoire national à la date à laquelle il a été effectué, ce qui excluait par conséquent les argentins résidant à l'étranger et les étrangers résidant dans les ambassades situées sur territoire argentin.

4. Période de référence:

La semaine précédant la date du recensement pour déterminer quelles sont les personnes pourvues d'un emploi et les quatre dernières semaines précédant le recensement pour déterminer quels sont les chômeurs.

5. Principaux sujets:

a) Population totale, selon le sexe et l'âge:	oui
Population active par:	
b) Sexe et âge:	oui
c) Branche d'activité économique (industrie):	oui
d) Profession:	oui
e) Situation dans la profession:	oui
f) Niveau d'instruction le plus élevé:	oui
g) Durée du travail:	non
h) Autres caractéristiques:	non

Réf. a): L'âge est défini en termes d'années révolues à la date du dernier anniversaire.

6. Concepts et définitions:

a) **Population active:** Elle comprend toutes les personnes âgées de 14 ans et plus qui, pendant les périodes de référence, étaient soit pourvues d'un emploi soit au chômage, conformément aux définitions données ci-dessous. Les questions relatives à l'activité économique ont été posées à un échantillon variant entre 10 pour cent de la population dans les localités de 500 000 habitants et plus et 20 pour cent dans celles de 100 000 à 499 999 habitants. La définition inclut l'ensemble des membres des forces armées.

b) **Emploi:** Sont considérées comme «pouvues d'un emploi» toutes les personnes ayant travaillé, avec ou sans rémunération, pendant la semaine de référence. Les questions utilisées pour déterminer si une personne est «pouvue d'un emploi» sont: «Avez-vous travaillé la semaine passée, ne serait-ce que quelques heures?», «Avez-vous fait quelque chose à votre domicile pour quelqu'un n'appartenant pas à votre foyer ou avez-vous aidé quelqu'un dans un commerce, une exploitation agricole ou un autre type d'activité économique?», et «Étiez-vous en congé pour cause de maladie, vacances, etc.?».

Il est indiqué que sont inclus dans cette définition:

- les personnes travaillant sans rémunération dans une entreprise ou une affaire familiale;
- les personnes occupées, temporairement absentes du travail pour des motifs passagers tels que: maladie ou accident, conflit du travail, vacances ou autre type d'absence autorisée, interruption du travail en raison des conditions climatiques ou d'équipements de production endommagés;
- les étudiants travaillant à temps partiel;
- les travailleurs saisonniers ou occasionnels;
- les conscrits (service militaire ou civil).

Les personnes appartenant aux catégories i), ii) iii) et v) peuvent être identifiées séparément au moyen de questions spécifiques.

c) **Chômage:** Sont considérées comme «chômeurs» les personnes qui se trouvaient à la recherche d'un emploi pendant les quatre semaines de référence, et ce qu'elles aient déjà travaillé auparavant ou qu'elles aient été à la recherche d'un premier emploi. La question posée pour déterminer si une personne est au chômage est: «Avez-vous été à la recherche d'un emploi au cours des quatre dernières semaines?».

7. Classifications utilisées:

Seules les personnes pourvues d'un emploi et appartenant aux échantillons pris en compte ont été classifiées par branche d'activité économique, par profession et d'après la situation dans la profession.

a) **Branche d'activité économique (industrie):** La question utilisée pour déterminer la branche d'activité économique est: «De quoi s'occupe ou que produit l'entreprise ou l'établissement dans lequel vous travaillez?». Pour coder la branche d'activité

économique, on a utilisé la CITI-rév.3, jusqu'au niveau des groupes (3 chiffres).

b) **Profession:** Pour déterminer la profession, on a posé la question suivante: «Quelles sont vos tâches dans cet emploi?». Pour coder la profession, on a utilisé neuf groupes de la classification nationale de 1980. Des liens ont été établis avec la CITP-88.

c) **Situation dans la profession:** La question utilisée pour déterminer cette caractéristique est: «Dans votre emploi principal - celui pour lequel vous travaillez le plus grand nombre d'heures -, êtes-vous: patron? ouvrier ou employé du secteur privé? ouvrier ou employé du secteur public? employé de maison? travailleur indépendant? travailleur familial sans rémunération fixe? ne sait pas?». Ce sont également ces sept groupes que l'on a utilisé pour coder la situation dans la profession.

8. Principales différences par rapport au recensement précédent:

Certaines différences mineures par rapport au recensement de 1980 concernent essentiellement la formulation des questions utilisées pour déterminer:

- la branche d'activité économique: «L'entreprise ou l'établissement dans lequel vous travaillez est-il principalement de type agricole, industriel, commercial ou d'un autre type?», «De quoi s'occupe ou que produit principalement cet établissement?», et «L'établissement dans lequel vous travaillez emploie-t-il cinq personnes ou moins? ou plus de cinq personnes?».
- la profession: «Quelle est la profession, la fonction ou le type de travail que vous exercez?».
- la situation dans la profession: «Quelle est votre position dans l'exercice de cette profession (employé ou ouvrier du secteur public; employé ou ouvrier du secteur privé; employé de maison; travailleur indépendant sans employés; patron ou associé, avec employés; travailleur familial sans rémunération fixe; ne sait pas)?».

9. Publication des résultats du recensement:

Information non disponible.

ARUBA

1. Nom et adresse de l'organisme responsable du recensement:

Central Bureau of Statistics, L.G. Smith Boulevard no. 160.

2. Recensements de population effectués depuis 1945 (années):

1981 et 1991. La présente description se réfère au recensement de 1991 (qui a eu lieu le 6 octobre).

3. Champ du recensement:

a) **Territoire couvert:** Ensemble du pays.

b) **Personnes couvertes:** Ensemble de la population.

4. Période de référence:

La semaine précédant le jour du recensement.

5. Principaux sujets:

a) Population totale, selon le sexe et l'âge:	oui
Population active par:	
b) Sexe et âge:	oui
c) Branche d'activité économique (industrie):	oui
d) Profession:	oui
e) Situation dans la profession:	oui
f) Niveau d'instruction le plus élevé:	...
g) Durée du travail:	oui
h) Autres caractéristiques:	oui

Réf. a): L'âge est défini en termes d'années révolues à la date du dernier anniversaire.

Réf. g): Les personnes pourvues d'un emploi devaient préciser la durée normale de leur travail.

Réf. h): Le recensement a également rassemblé des informations sur les moyens de transport utilisés pour se rendre au travail, la durée de l'emploi, le motif pour lequel la personne est sans travail, le nombre de mois travaillés par un chômeur au cours de son dernier emploi, le revenu et la source de revenu.